



DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2019DC0006

OBJET : CCAS - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES COMMISSION PERMANENTE 31 JANVIER 2019

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° 022/2014 du conseil d'administration du 29 avril 2014, portant délégation du conseil d'administration au président et au vice-président,

VU la délibération du conseil d'administration n° 023/2014 du 29 avril 2014 fixant le règlement intérieur,

VU la délibération du conseil d'administration n° 040/2014 du 13 novembre 2014 portant approbation du règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative du CCAS de Corbas,

CONSIDÉRANT que l'avis favorable de la commission permanente émis au cours de la séance en date du 31 janvier 2019 répond aux critères d'attribution énoncés au règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'accorder des aides aux familles en difficulté conformément au tableau ci-annexé pour un montant total de 486,45 € (quatre cent quatre-vingt-six euros et quarante-cinq cents).

ARTICLE 2 : Les aides versées seront imputées au chapitre 65, fonction 5234, compte 6562 du budget du CCAS.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

CORBAS, le 12 février 2019

La Vice-Présidente, Martine BONNAUD

DECISION COMMISSION PERMANENTE - 31/01/2019

Membres présents : J-C TALBOT, F. RIVOIRE, M.MALTRAIT, S.KACI, M.SAINT LOUP, J.RIVOIRE, M.BONNAUD

Mme D.BEKHALED-OULHATRI, Directrice de l'Action Sociale
 Mme S.STELMASZYK, Assistante Sociale

DEMANDEUR	AIDE ACCORDEE	NATURE DE LA DEMANDE	CREANCIER	OBSERVATIONS
Mme 69960 CORBAS	Secours non remboursable : 247,45 euros	Secours achat mobilier	Conforama 211, route de Grenoble B.P.631 St Priest 69800 St Priest	<u>A préciser lors du virement :</u> Aide CCAS
69960 CORBAS	Secours non remboursable : 239 euros	Secours achat électroménager	Envie Rhone 12, rue de Cronstadt 69007 LYON	<u>A préciser lors du virement :</u> Aide CCAS <u>Devis N° 0057014 du 18/01/2019</u>

Directrice de l'Action Sociale
 Mme Dalila BEKHALED-OULHATRI




Le Vice-Président du C.C.A.S.
 Mme Martine BONNAUD



Envoyé en préfecture le 12/02/2019

Reçu en préfecture le 12/02/2019

Affiché le



ID : 069-216902734-20190212-CCAS_2019DC0006-AU

Envoyé en préfecture le 12/02/2019

Reçu en préfecture le 12/02/2019

Affiché le



ID : 069-216902734-20190212-CCAS_2019DC0006-AU